

## L'IMPOSTURE DES COCHONGLIERS

**par Pierre Jouventin, longtemps Directeur de recherche CNRS en éthologie des animaux sauvages & Directeur du laboratoire CNRS d'écologie, membre du Conseil Scientifique de la Réserve Nationale de Camargue**

Le 'petit gibier' se raréfie : les lapins sont décimés par le VHD (Viral Hemorrhagic Disease) et les migrateurs hivernent de plus en plus au nord de leur aire traditionnelle d'hivernage. Au contraire, le sanglier s'est si bien adapté qu'il a compris l'avantage d'habiter en ville. On le trouve aujourd'hui communément dans les zones urbaines. L'un est entré dans un supermarché à Toulouse, plusieurs en pleine ville de Montpellier ont défoncé ma clôture pour visiter mon jardin... Les grands prédateurs ne le régulent plus depuis longtemps et nos chasseurs, qui prétendaient les remplacer, se déclarent complètement débordés.

Or le sanglier est aussi le gibier favori des Nemrod. Entre 1970 et 1990, ils ont lâché des dizaines de milliers d'animaux d'élevage. Ils les croisaient avec le porc, son descendant domestique dont le nombre de chromosomes est généralement différent (38 et non 36), le cerveau réduit de 40% et la prolificité proverbiale. L'aspect de ces 'animaux dénaturés' est trompeur, mais leur poids est fortement augmenté, leur taux de fécondité au moins doublé, leur taux de croissance triplé, leur maturité sexuelle avancée. Le taux d'accroissement des populations étant d'environ 100% dans la nature, **nous sommes passés de 50.000 sangliers abattus en 1975 à environ 700.000 aujourd'hui...** Les chasseurs encouragent cette prolifération tout en se vantant d'être les régulateurs de l'espèce. Outre l'entretien de points d'eau et la construction de bauges, des plans de chasse sont mis en œuvre qui épargnent les femelles pour éviter de réduire la natalité, car les terrains de chasse sont loués d'autant plus cher que la densité de sangliers y est forte. Enfin et surtout, pour assurer des tableaux impressionnants, le futur gibier est nourri en période difficile et c'est ce qu'on appelle l'agrainage : les chasseurs ont toujours le droit de nourrir les sangliers en hiver, soi-disant pour les éloigner des cultures. Or la disette hivernale -devenue moins létale par suite du réchauffement climatique- régulait auparavant la taille des portées et leur nombre, une femelle bien nourrie mettant bas deux fois par an.

Il devient difficile de trouver dans la nature des sangliers qui ne soient pas mâtinés de cochon, d'où leur surnom de cochongliers : il y a eu 'pollution génétique' sans discussion possible. A l'entrée de la Réserve Nationale de Chasse de Chizé, se trouve le laboratoire CNRS d'écologie que j'ai dirigé pendant près de quinze ans. Une équipe de l'ONCFS y prélève les sangliers encore purs qui y sont restés enfermés à l'abri des croisements fortuits. Ironie de la nature, par un effet de fondateurs, beaucoup sont albinos. Lors des captures, je lisais l'incrédulité sur le visage des traqueurs locaux quand les spécialistes leur expliquaient que les blancs étaient purs et que 'les bêtes rousses' de l'extérieur de la réserve étaient des faux sangliers ! Comment les scientifiques peuvent-ils rester crédibles quand l'évidence est contraire ?

Câlinés par ces apprentis-sorciers ou ces pompiers pyromanes, les cochongliers sont en pleine explosion démographique alors que les effectifs de chasseurs se réduisent d'année en année, leur moyenne d'âge étant passée de 45 ans en 1983 à près de 65 ans aujourd'hui. Or, les fédérations de chasseurs, considérées par l'Etat comme responsables de ce gibier, doivent rembourser les dégâts aux agriculteurs (parfois aussi chasseurs !) en alimentant un fonds géré par l'ONCFS, organisme d'Etat de gestion de la faune lui-même dépendant des fédérations. Elles sont donc de moins en moins prêtes à payer et cherchent un bouc-émissaire à qui repasser ce mistigri qui plombe leurs ressources en baisse.

Les chasseurs, encore plus malins et adaptables que leur favori, ont retourné l'argumentation. Les réserves de chasse sont régulées par leurs soins, disent-ils, alors que les réserves naturelles, où les sangliers ont appris à se réfugier quand ils sont dérangés, sont abandonnées à leur triste sort et constituent des réservoirs d'animaux nuisibles. **Les chasseurs sont donc des usagers de la nature responsables et les protecteurs de la nature des irresponsables qui créent des réserves sans aucun plan de gestion cynégétique<sup>1</sup>.** Dans ces zones de non-droit, les animaux sauvages peuvent se mettre à l'abri quand la pression de chasse autour devient trop forte. et les cochongliers délinquants vont s'y cacher pour se soustraire à la loi... Cette fonction de sanctuaire, c'est vrai, est en partie la raison d'être d'un espace protégé ! Quoi qu'il en soit, il serait, d'après les chasseurs, logique qu'étant responsables de cette prolifération d'animaux nuisibles, les protecteurs de la nature et en particulier les gestionnaires des réserves naturelles payent les dégâts aux cultures ! Il serait même légitime qu'ils remboursent les collisions de plus en plus fréquentes entre cochongliers et voitures puisqu'un fond financé par les assurés a dû être créé pour dédommager les automobilistes. Or, ce pic des collisions coïncide avec la saison de chasse, par suite des dérangements occasionnés...

Ce raisonnement digne d'Ubu et des sophistes grecs prêterait à sourire s'il ne s'inscrivait pas dans une stratégie de 'communication', c'est-à-dire de désinformation. Des pancartes sur les bords de routes rappellent que des fleurs ont été plantées par les sociétés de chasse locales puisque les chasseurs sont, comme chacun sait, les gestionnaires de la biodiversité et les défenseurs de la vie. Au lieu d'être critiqués, ils devraient être subventionnés en tant que jardiniers de la nature qui, sans eux, serait livrée à l'anarchie depuis que les grands prédateurs ont 'disparu'. Ils les remplacent pour remplir leur fonction écologique, pour remettre bénévolement un peu d'ordre dans la faune française. Ces dernières mois, les représentants de ce lobby -porteurs de badges officiels leur permettant d'animer leur groupe de travail sur la chasse, triple en nombre des autres groupes parlementaires- ont obtenu du gouvernement une multiplication sans précédent des lois pro-chasse : convention des fédérations de chasse avec l'Education Nationale pour 'éduquer les jeunes au respect de la nature', défiscalisation des chasses commerciales, niches fiscales, dérogations à la législation européenne, maintien de la chasse pendant les grands froids, autorisations de chasse camouflées en prélèvements scientifiques sur le modèle des baleiniers japonais, large distribution de permis préfectoraux d'abattage des loups<sup>2</sup> alors qu'ils sont protégés par la loi,

---

1 En réalité, les plans de chasse ont montré leurs limites en matière de régulation des populations de sangliers.

suppression programmée du Conseil National de la Protection de la Nature, le seul rempart officiel où se trouvaient représentées les associations...

C'est dans ce cadre nouveau que les gestionnaires d'espèces naturels camarguais avaient été assignés en justice par la Fédération de Chasse des Bouches-du-Rhône (FDC13). La Réserve Nationale de Camargue (RNC) en est le principal acteur. Gérée depuis 1927 par la Société Nationale de Protection de la Nature, elle couvre 13.000 ha. Or la Camargue constitue à la fois un laboratoire-pilote des relations homme/nature et chasseurs/protecteurs. Les différents sur l'usage de la nature peuvent y aboutir à l'incendie de bâtiments, des menaces de mort sur les chercheurs ou gestionnaires des réserves et même des coups de fusil... La pression cynégétique y est si forte que les scientifiques ont trouvé jusqu'à 100.000 plombs de chasse par ha (dans le premier cm de sédiments), **à 500 m à l'intérieur de la réserve naturelle.**

La FDC13 a donc mis en 2013 la RNC d'abattre ses sangliers ou de payer les dégâts qui leur sont attribués. Un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône de juillet 2011 autorise en effet l'abattage des sangliers considérés comme animaux nuisibles, du moins ceux susceptibles de s'attaquer aux cultures, à l'homme ou de provoquer des collisions... Comme c'est impossible à savoir, cela ouvre la porte à des battues dans les zones supposées critiques comme les réserves naturelles. Or, d'une part, c'était complètement disproportionné : cinquante sangliers peuvent vivre dans la RNC quand la population camarguaise est évaluée à 2.000. D'autre part et surtout, la FDC13 a déposé plainte devant la justice **tout en continuant de laisser agrainer ses sangliers à proximité** et alors qu'ils sont capables de déplacements de plusieurs kilomètres dans la même nuit. Elle ne veille pas non plus à la mise en place et à l'entretien des mesures de protection des cultures, préalable dont elle a la charge avant le paiement des dédommagements. En Camargue dont on nous fait croire que c'est un espace de nature, les riziculteurs touchent les plus grosses indemnités de l'Etat. Ce sont pour la plupart les mêmes qui agrainent et organisent des battues sur leur terrain, source de revenus supplémentaires... Ce sont aussi les mêmes qui profitent de l'effet-réserve pour la chasse aux canards entrant et sortant, ce qui leur permet de louer cette 'chasse à la passée' plusieurs milliers d'euros/an en Camargue. Sans être nécessairement déclarés au fisc, ces revenus de chasse au canard s'ajoutent à ceux de la chasse au sanglier, aux indemnités pour dégâts aux cultures et aux revenus agricoles alors que les réserves naturelles nationales peinent pour boucler leur budget... En écologie politique, tout ne se termine pas mal : en 2014, la FDC13 a retiré sa plainte contre la RNC de Camargue, se rendant enfin compte du ridicule de sa revendication et de l'impossibilité d'aboutir.

Mais sur un plan national, faut-il admirer le génie politique des chasseurs qui, actifs et organisés, obtiennent tout ce qu'ils désirent en particulier en période électorale, leur candidat à la présidentielle s'étant retiré au bénéfice du candidat Sarkozy aux dernières présidentielles... mais qui entretiennent à tout hasard des amis dans l'autre camp ce qui leur a permis de retomber sur leurs pattes après l'élection de François Hollande ? Ou faut-il déplorer

---

2 La Ministre de l'écologie a encouragé des battues au loup dans le cœur du Parc National des Ecrins et le Directeur du Parc National des Cévennes a demandé officiellement l'éradication des loups pour favoriser la biodiversité des moutons ! Plusieurs préfets ont vu leurs autorisations d'abattage des loups cassées par des associations qui ont introduit des recours.

la faiblesse des protecteurs de la nature et de la cause animale qui, forts de plusieurs millions d'électeurs et de la sympathie de dizaines de millions de français, n'ont pas eu un seul candidat lors de la dernière élection présidentielle ? Ils ont dû s'incliner devant un million d'usagers de la nature qui la confisquent à leur bénéfice exclusif sous les gouvernements de droite comme de gauche. Ils continuent à empêcher les amoureux des bêtes de les observer de près, font risquer leur vie aux promeneurs du dimanche et placent notre pays en tête du palmarès européen des accidents de chasse. Bref, une infime minorité agissante soutenue par la grande majorité de nos élus -surtout au Sénat- nous contraint à subir le joug de sa conception de la nature, intolérante et rétrograde.

De l'avis général, notre pays vit une période de régression en ce qui concerne la protection des animaux alors que la crise écologique démontre chaque jour davantage que notre vision des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu a pour elle la raison, la morale et l'avenir. Théoriquement, tous les partis en conviennent, pratiquement 'la maison continue à brûler'. On a créé à quelques dizaines de kilomètres de la RNC un minuscule Parc National des Calanques dont 40% de la surface est chassable et où les méthodes 'traditionnelles' comme la glu sont autorisées... On avait déjà les Cévennes, dont le label de Parc National n'a pas grand-chose à voir avec ses homonymes américains puisqu'on peut y habiter, couper du bois et chasser : à ce niveau d'hypocrisie et de Green washing, pourquoi ne pas inclure la ville de Marseille dans le Parc National des Calanques ? Les amoureux de la nature et des animaux sont des gens pacifiques et honnêtes, mais il est difficile de ne pas être 'indigné' quand la gestion de la faune est assurée par les chasseurs sous le prête-nom de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qu'ils contrôlent. Juge et partie, ils 'régulent' les cochongliers qu'ils ont multipliés jouant du double statut de 'gibier' et de 'nuisible'. L'ONCFS doit être libéré de leur tutelle et les expertises confiées à des techniciens et des scientifiques indépendants et compétents. Comment se fait-il, d'ailleurs, que l'agrainage soit encore autorisé alors qu'il est bien connu qu'il accroît les dégâts aux cultures en favorisant la prolifération des cochongliers ?

Pour terminer tout de même sur une note d'humour, vivement le retour du loup, dont le sanglier était la proie favorite, pour remettre de l'ordre dans la nature !

#### Bibliographie :

Athanaze Pierre, 2011, Le livre noir de la chasse, Sang de la terre.

Boulidoire J-L, Vassant J., 1957, Le sanglier, Hatier.

Charollois Gérard, 2013, Pour en finir avec la chasse, IMHO.